

SESSION DU 13 FEVRIER 2012

L'an deux mil douze
le : **13 février à 20h30**

le Conseil Municipal de la commune de MENIL-ERREUX, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. LARCHEVEQUE Jérôme, Maire.

Date de convocation : le 6 février 2012

Présents : MM LARCHEVEQUE, FLEURY, LASCOUTOUNAS, LAIGNEAU, BOUVIER-MARTIN, DESIERREY, LURSON, DUFAY, PAUMIER GASSE, MME BOREE.

Absente excusée : Francine GUEN

Secrétaire : Jean-Paul FLEURY

§§§§§§§§§§§§§§§§§§

OBJET : AMENAGEMENT SECURITAIRE EN ENTREE DE BOURG

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre d'une procédure adaptée, des devis ont été sollicités pour la réalisation des travaux d'aménagement sécuritaire en entrée de Bourg. Il donne lecture des devis reçus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise TTA d'un montant total de 49 873,50 € HT soit 59 648,71 € TTC.

OBJET : CREATION DU GRADE DE REDACTEUR PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer le grade de rédacteur principal et de supprimer le grade de rédacteur territorial au 2 mars 2012.

OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

- BTP-CFA Alençon	60,00 €
- Banque Alimentaire	50,00 €
- ISL SEES	30,00 €
- Société de courses (prix Ménil Erreux)	80,00 €
- Association Castels – Perronais (Prestation Pierres en lumière)	150,00 €
- Maison Famille Rurale d'Education et d'Orienteation de HALEINE	60,00 €
- Comice agricole	120,00 €
- Donneurs de sang bénévoles	50,00 €
- Ligue contre le cancer	40,00 €

QUESTIONS DIVERSES

Assainissement collectif

Suite à la réalisation de l'étude de faisabilité de l'assainissement, Monsieur le Maire indique qu'il est préférable de prendre une décision qu'après l'achèvement de la réforme territoriale.